

DE LA COMMUNE DE **ROSOY (OISE)**

SEANCE DU 17 MARS 2023

Délibération
2023_01FL

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 17 mars à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Rosoy se sont réunis dans la salle des fêtes sous la présidence de Gérard LAFITTE, Maire de la commune de Rosoy.

Etaient présents :

Nombre de membres en
exercice :

14

Mesdames : BATTINI Martine, DESTOOP Karinn, KURZER Sandra,
MANZANARES Elisabeth, PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie,
Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, LAFITTE Gérard, LARCHER Ludovic,
LAVRILLOUX Pascal.

Nombre de membres
présents

10

Etaient absents excusés : Mesdames CHAPLY Isabelle,
Messieurs DESCHRYVER Ludovic, DOUBLET Jacky, GUERY Vincent.

Madame Martine BATTINI a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votants :

10

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Date de convocation :

10 mars 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Date d'affichage :

10 mars 2023

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Objet de la Délibération :



**Compte de gestion
2022**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Gérard LAFITTE